

2^{ème} commission Espaces verts et animal en ville 24 janvier 2023

Retranscription des échanges avec la salle

1. Introduction

Q : Les 30 % de pleine terre inscrits au PLUi ne concernent-ils que les espaces publics ?

R : Non, ils concernent privés.

2. Projets de réaménagement

Q : Au niveau de la **tranche 1 de la coulée verte** (ancien jardin japonais), quand sera rouvert l'accès côté stade, bloqué par les travaux ?

R : A la fin des travaux, prévu en avril – mai. L'accès à la 1^{ère} tranche sera possible dès lors, sans pouvoir rejoindre le Chemin des Bellevues. Il faudra attendre pour cela la finalisation de la 2^{ème} tranche qui consiste à ouvrir un accès vers la rue des Belles vues. La coulée verte sera accessible en continu.

Q : Dommage de n'avoir pas reproduit **le jardin japonais**.

R : Plusieurs essences rappelant le jardin japonais seront réintroduites, en particulier sur son ancien emplacement (érable japonais notamment).

Q : Il existe plusieurs **espaces délaissés** à proximité du foyer Ambroise Croizat, pourquoi ne rien en faire ?

R : C'est en réflexion, sans qu'il n'y ait de projet sur ces espaces pour l'instant.

Q : **La coulée verte** sera-t-elle poursuivi jusqu'au bois de Vincennes ?

R : C'est un projet très long. La coulée verte entre le parc des Carrières et le parc des Franciscains via le parc de l'Hôtel de ville est une 1^{ère} étape qui s'étale déjà sur plusieurs années. La végétalisation de la rue Raspail et de l'îlot Barbe va dans ce sens.

3. Evolution des pratiques d'entretien

Q : Y a-t-il des **toitures végétalisées**, existantes et/ou en projet à Fontenay ?

R : Oui, aux serres municipales, sur l'école Langevin, à l'îlot Barbe, et sont prévues dans l'opération Rabelais – sans accès public.

Q : La ville a-t-elle expérimenté des **murs végétalisés** ?

R : Il y a eu un essai au parc des Epivans, qui n'a pas fonctionné. C'est très consommateur en eau et très sensible au dessèchement.

Q : Y a-t-il des **ruches** à Fontenay, à part aux Carrières ?

R : Oui, en partenariat avec les associations apicoles locales, notamment des ruchers pédagogiques. Il revient aux apiculteurs de les déclarer à la préfecture, la municipalité est conventionnée avec Abeille machine. On repère aussi la présence d'abeilles sauvages, comme à proximité du foyer Materaz.

R : La CNL avait fait installé des ruches sur les résidences à Jean Zay. Elles ont été déplacé pendant la réhabilitation mais devraient revenir.

Q : Il y a des **proliférations de rats** malgré les traitements et l'isolation des bâtiments (intervention de la Ville et des bailleurs).

R : C'est une problématique urbaine en effet, le nécessaire est fait quand il y a prolifération. L'objectif est de réguler pour éviter les nuisances, mais pas d'éradiquer, les rats sont très utiles en éliminant nombre de nos déchets.

Q : La création d'un îlot de fraîcheur avait été proposé à La Fontaine dans le cadre du **budget participatif**, qu'en est-il ?

R : Le projet n'a pas été plébiscité par le vote citoyen, il est possible de représenter le projet dans le cadre du budget participatif 2023, en candidatant avant le 15 avril :

<https://www.fontenay.fr/citoyennete-vie-associative/budget-participatif-2162.html>

Q : Quelles actions sont mises en œuvre pour lutter contre la **renouée du Japon** (plante invasive envahissante) ?

R : Il n'existe pas de méthode efficace pour l'éliminer de manière immédiate, la Ville procède à de l'arrache manuel et des coupes qui l'affaiblissent pour à minima la circonscrire.

Q : L'initiative de **broyage des déchets verts** des particuliers initiée il y a quelques années sera-t-elle reconduite ?

R : Le 1^{er} test avait été mitigé, la Ville avait proposé 3 points de dépôt, le broyat est utile aux riverains et aux sites de compostage collectifs et évite le dépôt des tailles en déchetterie. En revanche, le dispositif a été dévoyé par des entreprises qui y ont déposé de très grands volumes, notamment d'essences non désirables. La Ville retravaille à une nouvelle proposition.

Q : La **production des annuelles** se fait aux serres municipales, chauffées. Pourquoi ne pas les remplacer totalement par des vivaces pour raisons écologiques ?

R : En effet, et la Ville augmente la part de vivaces dans sa production, mais conserve des annuelles et bi-annuelles par soucis d'esthétisme. Fontenay est reconnue pour son fleurissement dont la colorimétrie égaye les espaces publics, en particulier dans le Grand Ensemble. C'est une source de plaisir pour les riverains qui le soulignent régulièrement.

Q : **Les équipements d'entretien des espaces verts sont très bruyants.**

R : La Municipalité remplace au fur et à mesure certains équipements thermiques par des équipements électriques, ce qui réduit considérablement la nuisance sonore, mais ces équipements ont une autonomie moindre. Par ailleurs, le planning des tâches est adapté pour que les interventions les plus bruyantes ne se fasse pas dans les 1^{ères} heures de prise de poste (6h ou 7h30 selon la saison).

4. Valorisation des déchets verts

Q : La mise en place d'une **collecte des déchets verts** des particuliers est-elle prévue ?

R : ça n'est pas souhaité par la Ville en raison des coûts financiers. La compétence de gestion des déchets est par ailleurs une compétence du Territoire Paris Est Marne&Bois. Les déchets verts sont à déposer en déchetterie à Fontenay.

5. Animal en ville

Q : La coulée verte jusqu'au bois est utile pour protéger notamment les **hérissons**, très menacés à l'échelle nationale. Et que peuvent faire les particuliers pour les protéger ?

R : Oui, et c'est un chantier de plusieurs années comme évoqué précédemment. La Ville prend déjà des mesures pour la circulation de la microfaune dans le Plan local d'urbanisme intercommunale, dans ces aménagements urbains. Chez les particuliers, vérifier qu'il n'y a pas d'hérissons avant de tondre l'herbe, aménager des abris avec du bois mort, etc.

Q : L'intensité lumineuse des nouveaux candélabres est très forte.

R : Ce sont les nouvelles ampoules LED (moins énergivores) qui font cela, mais il est possible de moduler l'intensité. Signalez les candélabres concernés sur le portail citoyen.

Q : Les chiens sont interdits dans les parcs mais cela n'est pas respecté, que faire ?

R : Sur le volet biodiversité, nous adaptons les règlements de parc après avoir objectivé leur impact réel sur la biodiversité – ils sont à interdire absolument dans les milieux naturels (type classement Natura 2000), ici nous sommes concernés uniquement par des parcs urbains, et leur impact sur la biodiversité est surtout liés aux déjections et urines qui modifie à terme la nature des sols – l'important est donc de leur interdire l'accès aux zones les plus naturelles et que les maîtres ramassent leurs déjections.

R : Sur le volet social/sociétal, les déjections sont une nuisance pour les jardiniers et les usagers des parcs. Les chiens ne sont pas responsables, leurs maîtres le sont. La Ville mène régulièrement des campagnes d'affichage et d'information dans les médias locaux.

Mais les chiens sont un vecteur de lien social, et la relation à l'animal de compagnie est très importante pour un certain nombre de citoyens.

Q : Un projet pour **les chauves-souris** avait été déposé au **budget participatif 2022**, s'il est intéressant pourquoi ne pas le reprendre ?

R : S'il n'a pas été plébiscité par le vote citoyen, il ne peut pas être engagé sur l'enveloppe du budget participatif. Il convient de redéposer le projet en 2023. En revanche, la Ville a en effet quand c'est possible et pertinent fait aboutir certains projets en dehors du cadre du budget participatif, c'est le cas notamment de l'installation de composteur collectifs aux Parapluies, car le dispositif est financé par ailleurs. Concernant les chauves-souris, la Ville est en lien avec une association de chiroptérologues pour développer des observations et permettre d'identifier les espèces en présence et leur répartition. C'est une 1^{ère} étape nécessaire avant la pose éventuelle de nichoirs.

Information complémentaire :

Appel à manifestation « J'agis en faveur de la biodiversité », candidatez jusqu'au 10 mars 2023 et présentez votre projet lors de Nature en ville : <https://www.fontenay.fr/actualites/evenements-1309/jagis-en-faveur-de-la-nature-5286.html?cHash=1032d5322fb936700f1d06a38227b4d1>
